

REGLEMENT COMPLET DU CONCOURS

L'inscription au concours national implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

A. DEFINITIONS

SCRATCH : Construction personnelle dont la part essentielle est constituée par des pièces non issues du commerce. L'emploi de petites pièces/accessoires est toutefois autorisé (ex : train de roulement pour char, hélice d'avion, etc).

CONVERSION : Modèle du commerce ayant subi une ou des transformations tendant à changer le type, l'appellation ou même la physionomie de la pièce d'origine (ex : monoplace transformé en biplace). La correction des erreurs, l'ouverture de panneaux et le détaillage même très poussé (dont l'utilisation de "Super-Detail kits") ne seront pas repris en catégorie conversion.

VACU : Utilisation d'un kit fabriqué selon la technique du thermoformage.

PLAQUETTE OU SOCLE : Tout modèle présenté seul ou sur un socle neutre. Seront toutefois acceptées les représentations de pistes d'aviation, de porte-avions, de route, etc. La présence de un ou plusieurs accessoires et/ou figurines pourrait faire passer le modèle en catégorie DIORAMA. La décision finale sera prise par le président du comité organisateur.

COLLECTION : Minimum 4 maquettes ayant un lien très proche et à échelle identique. Ex.: 4 Spitfire, 4 GMC, 4 avions de la même escadrille, etc; sur socle neutre uniquement.

HUMOUR : Modèles ayant un caractère humoristique ou transformation n'ayant rien à voir avec la réalité.

STRAIGHT-FROM-THE-BOX : (SFB) Cette catégorie accepte uniquement les maquettes qui ont été construites sans la moindre transformation personnelle, adaptation, correction ou ajout de détails par le maquettiste et sans l'aide de produits de type "Aftermarket" (e.a. tous les sets de pièces en résine, photodécoupe et métal blanc). D'autre part, seuls les ajouts "enseignés" ou "suggérés" par le plan original seront autorisés comme p.ex. l'ajout d'antennes ou haubans en plastique étiré. L'emploi d'autres décals est autorisé. Si le maquettiste ne désire pas utiliser de décals, les marquages principaux pourront être peints à la main. Lors de la cotation, aucune de ces deux méthodes n'offrira cependant un avantage prépondérant par rapport aux maquettistes qui utilisent bien les décals originaux.

La maquette devra être présentée sur le couvercle de la boîte ou socle neutre et le plan de construction devra être remis au secrétariat du concours lors de l'inscription définitive le samedi matin, ceci afin de permettre au jury de vérifier la qualité "SFB" de la maquette présentée.

Le non respect de ces règles aura comme conséquence automatique la disqualification de la pièce sans transfert dans une autre catégorie adaptée.

B. GENERALITES

1. Le concours est du type "OPEN" et donc ouvert à tous, membre IPMS ou non. Seule la participation au "Challenge IPMS Belgium" est réservée aux membres IPMS Belgium.

2. Pour concourir, chaque participant devra remplir le formulaire de préinscription et le renvoyer au secrétariat avant le 19 septembre 2010. Sur le formulaire d'inscription, on veillera à particulièrement bien décrire la maquette (lettres capitales, max 40 caractères); exemple : "MiG-21" est une description trop sommaire, "MiG-21, Congolese Air Force, 1985" est une description valable.

Chaque pièce doit être inscrite et présentée séparément, càd. pas de socle commun pour plusieurs pièces (à l'exception des collections).

3. Les droits de participation sont établis comme suit et seront perçus lors de l'inscription définitive le samedi matin ou dimanche matin :

- Membres IPMS : • 1,50 €/pièce • Juniors : gratuit
- Non membres : • 3,00 €/pièce • Juniors : gratuit
- Inscriptions tardives : (après le **19 Sep**) 4,00 €/pièce (**membres IPMS 3 €**)

4. Les concurrents pourront présenter autant de modèles qu'ils le désirent. En fonction des points attribués par le jury, il est possible que plusieurs médailles d'or, argent ou bronze soient attribuées par catégorie ou que certaines médailles ne le soient pas. Donc, tous les prix ne seront pas forcément décernés, **sauf en catégories Junior où les médailles d'or, argent ou bronze seront toujours attribuées.**

5. Les modèles pourront être repris le dimanche après la proclamation des résultats.

C. LES MODELES

1. Les modèles seront réalisés au moins à 75% en plastique ou tout autre matériau assimilé (résine, polystyrène, putty, etc). Traditionnellement, les figurines en métal sont également admises.

2. Les modèles ayant déjà été primés (1e, 2e ou 3e place ; or, argent ou bronze) lors des National Conventions précédentes ne pourront plus concourir.

3. Chaque participant devra être l'auteur des modèles qu'il présente. Sa présence au concours n'est pas obligatoire mais souhaitée.

4. Le comité organisateur se réserve le droit d'exclure toute pièce qu'il estime allant à l'encontre du bon goût.

D. LE JURY

1. Le jury sera composé de membres du comité de chaque section de l'IPMS Belgium, de membres IPMS étrangers ainsi que de maquettistes indépendants et professionnels.

2. Un membre du jury pourra participer au concours mais ne jugera pas les catégories dans lesquelles il participe.

3. Chaque catégorie sera jugée au minimum par 3 membres du jury.

4. Les décisions du jury sont irrévocables; nulle réclamation ne sera admise.

E. LES CATEGORIES

1. Lors de l'inscription, le participant proposera la catégorie dans laquelle il désire voir concourir chacun de ses modèles. Une fois installé sur les tables du concours, si un modèle ne correspond pas aux critères de la catégorie, il ne sera ni changé de catégorie, ni pris en compte par le jury lors de la cotation.

2. Dans le but d'informer le public et les membres du jury, aussi bien sur l'original que sur le modèle, il est demandé à l'auteur de la pièce d'ajouter une fiche explicative à côté du modèle (format A5 max, 21x15 cm). La présence d'un signe quelconque sur le modèle ou sur la fiche permettant de déterminer l'auteur de la pièce sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du modèle. En outre, aucun document autre que la fiche (album photos p.ex.) ne pourra accompagner le modèle. En catégories "conversion" et "scratch", il est conseillé de décrire la nature des transformations et assemblages personnels sur la fiche accompagnant le modèle.

3. Aucun regroupement de catégories ne sera admis, quel que soit le nombre de participants dans celles-ci. Si une catégorie ne reçoit pas de demande de participation, elle sera annulée.

F. JUNIORS

Les juniors (– 16 ans le 01 octobre 2010) peuvent choisir de participer soit dans les catégories qui leur sont réservées (J1 à J3), soit dans les autres catégories. Une pièce ne peut cependant participer que dans une seule catégorie.

G. CHALLENGE IPMS BELGIUM

La participation à ce challenge est réservée aux membres IPMS Belgium.

Ceci n'est pas une catégorie séparée : le challenge est un prix spécial attribué à la meilleure réalisation aux couleurs belges parmi toutes les pièces du concours national (toutes catégories confondues). Le challenge restera la propriété de l'IPMS Belgium et sera exposé lors de chaque National Convention. Le vainqueur recevra une plaque souvenir et une plaquette à son nom sera apposée sur le socle du challenge. Celui qui remportera trois fois le challenge en deviendra le propriétaire définitif. Chaque pièce participant au challenge sera inscrite dans sa catégorie ad hoc et **une croix sera ajoutée dans la colonne prévue à cet effet** sur le bulletin d'inscription.

